

## RAPPORT DU COMITÉ DE PENSION DE LA SECTION LOCALE 764 MAI 2009

---

Les membres du *comité de pension pour les employés d'Air Canada, membres de l'AIMTA et anciennement des Lignes aériennes Canadien international*, notre nom officiel, ont rencontré les représentants de la compagnie à Montréal le 23 avril pour notre réunion semestrielle. Comme vous deviez vous y attendre, rien de nouveau, les informations financières n'ont rien de reluisantes. Les derniers résultats pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 2008 reflètent une diminution des actifs du régime de retraite des Lignes aériennes Canadien international passant de 786,6 M\$ au 31 décembre 2007 à 671,5 M\$ au 31 décembre 2008.

Quelques sujets d'importance pour tous les membres du régime de retraite sont ressortis de cette rencontre. Le premier étant que le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a fait parvenir une lettre à Air Canada le 6 avril 2009 déclarant que tous les transferts de la valeur de rachat des paiements forfaitaires du régime de retraite seraient payables à 75 % à compter de cette date et non à 88 % du niveau de capitalisation établi par le niveau de capitalisation de 2007. Ceci pour protéger le niveau de capitalisation du régime de retraite en prévision d'une diminution de la capitalisation du déficit de solvabilité pour l'année 2008 qui approcherait cette somme. Le ratio de versement de 75 % demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'évaluation actuarielle de 2008 soit publiée en juin. Le coefficient de capitalisation pour les paiements effectués après le mois de juin sera en conformité avec le niveau de capitalisation du déficit de solvabilité établi par l'évaluation de 2008.

Le régime de retraite est sous-financé depuis avant la Loi sur la protection des arrangements avec les créanciers et quiconque ayant mis fin à son emploi chez Air Canada depuis 2004 et ayant choisi un transfert forfaitaire de sa valeur de rachat a vu un pourcentage de cette somme retenu pour une période de cinq ans conformément à la Loi sur les normes de prestation de pension. Les premiers montants retenus seront traités et payés à compter de la fin de l'année 2009. Ces paiements seront complétés chaque mois à partir du mois de janvier 2010 à mesure que la période de cinq ans arrive à expiration.

Le deuxième sujet fait référence aux paiements actuels de capitalisation du déficit de solvabilité et au calendrier 2009. Comme vous le savez en raison de mes radotages perpétuels et les envois directs de la compagnie, cette dernière a présenté une requête au gouvernement fédéral relativement à des changements permanents à la Loi sur les normes de prestation de pension pour diminuer le montant de leurs paiements annuels de pension. Le processus de consultation présentement en cours est destiné à traiter ce problème. Les rapports de cette consultation ne seront pas publiés avant cet été et la loi sera votée avant la fin de l'année 2009, mais n'entrera pas en vigueur avant 2010.

Air Canada a besoin d'un allègement temporaire pour ses paiements de pension en 2009. Il lui a été offert d'amortir les paiements sur une période de 10 ans plutôt que 5 ans, mais tout ceci doit se faire en vertu des règlements de la Loi sur les normes de prestation de pension déjà existants. En d'autres termes, Air Canada doit avoir le consentement des syndicats avant de pouvoir se prévaloir de cette extension de la capitalisation. Si aucune entente n'a été conclue avant la fin du mois de juin, lorsque

l'évaluation actuarielle aura été complétée, la compagnie devra déposer son échéancier de paiements selon la méthode actuelle répartie sur cinq ans jusqu'à l'obtention du consentement du syndicat. À ce moment, la compagnie pourra présenter un nouvel échéancier et ajuster les montants des paiements en conséquence.

Air Canada a rencontré les représentants de ses cinq syndicats le 15 avril et leur a présenté une liste de souhaits d'amendements et de concessions qu'elle pensait être en droit de nous demander de leur accorder. Tout ceci, y compris une demande à tous les employés de laisser tomber des crédits pour une année complète de services validables tout en payant pour aurait fait croire à un poisson d'avril si ces propositions avaient été faites un 1<sup>er</sup> avril. Les représentants du District 140 de l'AIMTA, nos trois comités de négociation et Dave Ritchie, vice-président général pour le Canada se sont rencontrés le 28 avril à Vancouver et ont rejeté la position d'Air Canada à l'unanimité. L'AIMTA n'a qu'une seule position soit de ne pas endosser toute diminution de nos prestations de retraite pour enrichir nos dirigeants et actionnaires, et ce, à nos dépens. Nous ne nous ferons pas avoir une deuxième fois.

Vous pouvez me joindre plus facilement par courriel à [pres764@telus.net](mailto:pres764@telus.net) pour toute question ou inquiétude que vous pourriez avoir.

Le tout respectueusement soumis,

Christopher Hiscock  
Président du comité de pension de la section locale 764